

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
CONCERNANT LE PRÉAVIS NO°6/2026  
de MM. Eric HALDEMANN et Philippe THÉVENOT,  
DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX**

**Objet : PRÉAVIS NO°6/2026 – DEMANDE D’UN CRÉDIT DE CHF 981'000 TTC DESTINÉ À FINANCER LA RÉFECTION DU TAPIS DE LA ROUTE DE BURTIGNY RC 26-C-S EN TRAVERSÉE DE LOCALITÉ ET LE REMPLACEMENT DU COLLECTEUR D’EAUX CLAIRES**

Membres de la CoFin présents à la séance :

Evelyne Pintado, Sébastien Mermoud, Nicole Stoll, Stef Jan Van Langendonck

Excusés : Bernhard Kümmerli, Claude Sérís, Jean-Yves Magnin

Au Conseil Communal de Begnins,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie le 19 mai 2026 sur convocation de la Municipalité pour la présentation du préavis no°6/2026 susmentionné par MM. Eric Haldemann et Philippe Thévenot, municipaux, en présence de M. Robin Chytil, municipal, et des membres de la commission des travaux publics.

Selon les explications données par les deux délégués municipaux, autant la réfection du revêtement de la route cantonale 26-C-S que le remplacement du collecteur d'eaux claires répondent à des impératifs techniques. Il s'agit aussi de prévenir de nouvelles inondations dans les villas en bordure de route.

Les montants cités au point 5 du préavis « Coût financier » ont été établis selon le barème de la SIA, et le total de CHF 981'000 oblige la commune à procéder à un appel d'offres selon les règles des marchés publics. La législation sur les marchés publics ne permet pas de scinder en deux les deux projets (route et collecteur).

Il existe des subventions cantonales pour les deux lots, mais elles ne peuvent être demandées qu'à la fin des travaux. De ce fait, elles ne figurent pas au point 5 du préavis dans la liste des coûts. Selon les deux municipaux en charge de ces travaux, il est très probable que la facture finale pour la commune soit bien inférieure aux CHF 981'000 demandés.

Le coût est supérieur aux montants inscrits au plan des dépenses d'investissement (PDI) de 2026-2030, qui prévoyait CHF 100'000 pour le collecteur des eaux claires et CHF 300'000 pour le resurfacement de la route de Burtigny.

Les travaux seront financés par un emprunt. Le crédit demandé ne dépasse pas le plafond d'endettement.

L'amortissement se fera sur 20 ans pour le revêtement routier et sur 60 ans pour le collecteur des eaux claires.

La commission a pris note que ces travaux sont nécessaires pour assurer la réhabilitation durable de la route et du réseau d'évacuation des eaux. Elle estime que la commune a la capacité de les financer.

### **Conclusion**

Au vu des éléments présentés et des réponses apportées, la commission des finances recommande à l'unanimité des membres présents d'adopter le préavis no 6/2026 et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 981'000 TTC, de l'autoriser à effectuer les travaux décrits dans le préavis et de financer ce montant par un emprunt.

Begnins, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Présidente : Evelyne Pintado

Membres : Bernard Kümmerli (absent)

Jean-Yves Magnin (absent)

Sébastien Mermoud

Claude Séris (absent)

Nicole Stoll (rapporteuse suppléante)

Stef Jan Van Langendonck